

Paris, le 19 mai 2008

La ministre de la Culture et de la
Communication

à

Mesdames et Messieurs les préfets de
département
à l'attention de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'archives départementales
s/c Mesdames et Messieurs les présidents
des conseils généraux

Département de la politique
archivistique et de la
coordination interministérielle

Bureau des politiques de collecte

Instruction n°DAF/DPACI/RES/2008/009

- Objet** : Reversement des registres matricules du recrutement militaire, classe 1937
- Référence(s)** : a) Note n°2045/DEF/SGA/DMPA du ministère de la Défense du 14/04/2008

Le bureau central des archives militaires de Pau m'a fait connaître par l'intermédiaire de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense, qu'il souhaitait procéder au versement des registres matricules issus des bureaux de recrutement de la classe 1937 dans les prochaines semaines.

Les métrages linéaires concernés sont sensiblement les mêmes que ceux du versement de la classe 1936. Les versements seront effectués avec bordereau et après prise de contact par les services compétents du ministère de la Défense avec vos services.

En ce qui concerne les départements d'Outre-mer, les versements seront effectués directement par les centres du service national implantés localement, selon les mêmes modalités.

La ministre de la Culture et de la communication
et, par délégation
La directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE